

## **ARRETE 164.2022**

### **REGLEMENTATION DE CIRCULATION**

Le Maire de la commune de Salomé,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande présentée par AMBIANCES TP représenté par M Cédric DURIEZ situé 02 rue des rémouleurs 59134 Herlies, pour la réfection des trottoirs et l'enrobés pour le compte de la Métropole Européenne de Lille, rue Victor Hugo à Salomé.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours.

Vu l'intérêt général ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre des travaux cités ci-dessus, la circulation sera réglementée comme ci-après à compter du 09 janvier 2023 et pour la durée du chantier (45 jours).

- Circulation alternée par feux tricolores.
- Interdiction de circuler aux poids lourds
- Interdiction de stationner aux véhicules légers au droit des travaux
- Interdiction de dépasser aux véhicules légers et poids lourds

**Article 2** : La pose, maintenance et dépose de cette signalisation seront effectuées par l'entreprise précitée.

### **Article 3 :**

- Monsieur le Directeur Général des services de la mairie de Salomé
  - Monsieur le Commandant brigade de Gendarmerie de La Bassée
- sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salomé, le 09 décembre 2022

Le Maire,  
Pierre Canesse

